

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	32 (1960)
Heft:	5
Artikel:	La défense sociale des artistes pose en France le problème du rayonnement national futur du pays
Autor:	Tossen, Jean-Noël
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-125030

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La défense sociale des artistes pose en France le problème du rayonnement national futur du pays

40

Il est significatif de découvrir dans la presse française spécialisée un article dénonçant les mêmes inquiétudes que celles dont parlent les articles que nous avons rassemblés dans un numéro précédent. Nous jugeons donc indiqué de reproduire les lignes qui suivent. (Réd.)

Le fameux 1 % réservé aux artistes et que dispensent si parcimonieusement les services de l'Etat le réservant aux constructions scolaires, au lieu de l'étendre à toutes les réalisations publiques, permettra-t-il de subvenir aussi mal que possible à la vie des artistes français ?

Nous ne le croyons pas, car il faudrait, pour que l'effort atteigne pleinement son but, que les logements HLM notamment puissent en bénéficier. Alors, mais alors seulement, l'art serait intégré à la vie. Il pourrait d'une part permettre aux sculpteurs, aux peintres, aux céramistes, aux ferronniers de recevoir les commandes dont ils ont besoin et d'autre part, de présenter au public, dont une infime partie seulement fréquente les musées, de s'habituier enfin au beau et à sa présentation nécessaire. Seules quelques trop rares cités ont su jusqu'à présent comprendre que le mécénat leur était échu en partage depuis que le fisc et la vie moderne ont tué les mécènes isolés. M. André Marie, entre autres, dans sa commune, a montré ce qu'il pouvait en advenir lorsque des élus locaux se décident à agir.

Mais si cette éducation est toute à faire, aussi bien pour les cadres de la nation que pour la population elle-même, des exemples nous viennent de l'étranger, pour attester que bien des initiatives heureuses pourraient être prises, dans l'un ou l'autre sens.

Le Syndicat national des sculpteurs statuaires professionnels créateurs nous en fournit l'exemple, à propos du 3 % qui est de règle en Norvège.

En effet, depuis près de dix ans, il est prélevé dans ce pays une taxe de 3 % sur toutes les ventes d'œuvres d'art. Notons que ce geste n'a soulevé aucune protestation des marchands de tableaux norvégiens, qui acquittent cette redevance sans rechigner, en comprenant fort bien la portée et la signification.

Certes, il faut d'ailleurs préciser que la taxe est entièrement destinée à l'aide des artistes, et dans de telles circonstances on comprendrait mal une réaction hostile.

« En France, constate par contre le Syndicat des sculpteurs qui nous livre cette information, les marchands de tableaux se refusent d'admettre le principe du droit de suite qui alimenterait une partie de la Caisse des arts (projet de caisse qui sommeille dans les cartons de l'administration).

» Pourtant, poursuivent nos amis, le commerce des œuvres d'art est peu important en Norvège par rapport à la France où nos marchands de tableaux (d'après leurs bénéfices avoués) tirent de très larges profits sur les œuvres des artistes.

» Le nombre des galeries, qui sans cesse augmente, est tout de même une preuve qu'on y fait de bonnes affaires.

» Est-il besoin de répéter que les artistes comme les travailleurs indépendants sont voués à la plus grande détresse lorsque la maladie s'installe dans leurs foyers, les médicaments et les hôpitaux à 5000 francs la journée étant hors de leurs faibles moyens.

» Les littérateurs, beaucoup plus favorisés, ont obtenu la Caisse des lettres, alors que les artistes attendent toujours la Caisse des arts.

» Les artistes voudraient bien eux aussi être des « Français à part entière » tout au moins en ce qui concerne les questions sociales.

» Surtout, ajoutent les sculpteurs et leur syndicat, qu'on ne trouve pas une intention politique dans ces derniers propos un peu amers mais simplement exprimés pour que, pour nous aussi, il y ait un peu plus de justice. »

On ne saurait mieux dire et il appartient aux pouvoirs publics de trancher non seulement sur le plan social mais aussi sur celui du rayonnement national et du patrimoine artistique futur qui se crée aujourd'hui, ce qu'on semble oublier !

Jean-Noël Tossen,
« Journée du Bâtiment ».

Les autoroutes suisses sont-elles pour demain ?

A l'occasion d'une conférence de presse, le délégué du Conseil fédéral aux possibilités de travail, M. Hummler, a lancé la semaine dernière un véritable appel à la prudence en matière de constructions de toute nature dans notre pays. De son point de vue, il y a actuellement trop de travaux de toutes sortes à effectuer en Suisse. L'enquête annuelle sur l'activité de la construction a démontré que, pour 1960, il y a chez nous pour 6,4 milliards de francs de travaux prévus, alors que, l'an dernier, ce chiffre s'est élevé à 5,1 milliards. Il lui paraît exclu que, dans les conditions actuelles du marché du travail, la Suisse parvienne à faire face à un accroissement de la construction aussi considérable, au risque de créer de l'embouteillage. Il y a quelques années